

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 07
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 22
Contre : 11
Blancs et nuls : 3
Abstention : 6

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Construction d'un nouveau
gymnase : choix du terrain

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_067-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. JM. POURCELOT, Vice-Président en charge des bâtiments, rappelle que par délibération du 28 février 2023, le conseil communautaire, a validé le principe de construire un nouveau gymnase sur l'ancien territoire de la CCMO2L et de le désigner comme étant d'intérêt communautaire.

Il rappelle le courrier du président daté le 22 mai, envoyé aux communes de Jougne, Les Hôpitaux Neufs, Les Hôpitaux Vieux, Métabief, le Touillon et Loutelet, Les Longevilles Mont d'Or et Labergement Ste Marie, sollicitant ces communes pour connaître les éventuels terrains qui pourraient accueillir le futur gymnase. Dans ce courrier il était rappelé la délibération du 08 juin 2021 qui précise que la commune, sur laquelle pourrait être concrétisé un projet, sous maîtrise d'ouvrage communautaire doit mettre à disposition de la communauté le terrain nécessaire à l'euro symbolique. Seules deux communes ont fait une proposition, les autres ayant fait savoir qu'elles n'avaient pas de foncier disponible.

- La première est la commune de Métabief qui précise « nous sommes disposés à prévoir une zone permettant l'accueil de cet équipement intercommunal indispensable sur notre territoire, au sein de notre PLU en révision..... Concernant son emplacement, plusieurs pistes sont à l'étude et il conviendra de définir ensemble la meilleure option, en fonction des différents éléments (surface, localisation, maîtrise foncière...) » (voir courrier en PJ)
- La seconde est la commune des Longevilles Mont d'Or qui propose le site de l'ancien camping « Ce terrain propose de nombreux avantages pour recevoir un gymnase avec ses dépendances. En effet la superficie de ce terrain est de 24 600 m², classé en zone UL du règlement du PLU de la commune et sans modification à envisager..... Un diagnostic de zone humide ne relève pas d'inquiétude particulière.... Ce terrain est desservi par 2 voies communales » (voir courrier en PJ).

Au vu des réponses, les Vice-Présidents, lors de leur rencontre du 05 septembre, ont proposé de retenir le terrain de la commune des Longevilles Mont d'Or.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, après un vote à bulletins secrets des membres présents, valide avec 22 voix pour, 11 voix contre, 6 abstentions et 3 blancs, le choix du terrain des Longevilles Mont d'Or et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du terrain.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



J. Saillard
Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés : 07
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Politique tarifaire activités nordiques en direction des jeunes du territoire LMHD

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231010-2023_068-DE

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. E. PENZES, vice-président en charge des activités nordiques, rappelle que le ski de fond fait plus généralement partie de l'ADN du Massif du Jura, et il est pratiqué dès le plus jeune âge par la plupart des enfants du secteur, à l'école notamment.

La CCLMHD a souhaité, dès sa création, soutenir cette activité pour les jeunes du territoire, en proposant la prise en charge de la moitié du tarif du forfait à la saison, pour les enfants de la tranche d'âge des 6-15 ans (22.5€ sur 45€ pour 2023/2024).

Ce dispositif rencontre un réel succès, mais il nous est toutefois régulièrement remonté la problématique de la tranche supérieure qui n'est pas concernée, ce qui crée une fuite des jeunes pratiquants.

En effet, à partir de 16 ans, les jeunes sont considérés comme adultes dans la grille tarifaire, alors qu'ils sont encore, pour la plupart, des étudiants à la charge des parents. Dans les faits, ils doivent donc payer un forfait à 106€ dans le meilleur des cas (promotion n°1), sans même pouvoir être rattachés au foyer familial.

Dans le même temps, ils partent souvent du Haut Doubs pour étudier et ne reviennent que le week end sur le secteur.

Ces diverses raisons entraînent de fait une chute brutale du nombre de pratiquants dans cette tranche des 16-21 ans, qu'on retrouve partiellement quand ils rentrent dans la vie active.

Afin d'atténuer cette tendance, il est proposé d'étendre le dispositif des 6-15 ans à la tranche des 16-21 ans, en proposant là aussi une prise en charge de 50% du tarif du forfait saison par la CCLMHD, soit 53€ sur 106€ pour la saison 2023-2024.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De reconduire le dispositif de prise en charge à hauteur de 50% des forfaits activités nordiques pour les enfants de la tranche d'âge de 6 à 15 ans,**
- **D'étendre cet avantage aux jeunes adultes de 16 à 21 ans,**
- **D'appliquer ces conditions à tous les enfants dont l'un des parents au moins est résident principal sur l'une des Communes de la CCLMHD. Un justificatif de domicile sera demandé au moment de l'achat.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

Pour le Président délégué
Le Vice-Président délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 38
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Gratuité du pass activités nordiques pour les membres du personnel de la CCLMHD

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 11/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_69-DE

Berger
LeVéault

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. E. PENZES, vice-président en charge des activités nordiques, rappelle que la CCLMHD gère l'un des plus grands domaines nordiques de France.

Afin d'inciter les personnels de la communauté de communes à la pratique des activités nordiques, il est proposé de leur offrir annuellement un forfait Massif du Jura tarif promo 1 (uniquement).

Cet avantage serait soumis aux conditions suivantes :

- Le bénéficiaire doit faire partie de l'effectif d'un des services de la Communauté de Communes au 15/09 de l'année n pour une période supérieure à 6 mois,
- Le forfait est nominatif et attribué à la personne en contrat de travail,
- Pour bénéficier de cette opération les agents intéressés devront se faire connaître auprès du service tourisme 15 jours avant la date de fin de validité de la promo 1.

Ces explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De donner et financer un pass nordique annuel (tarif promo 1) à tous les personnels de la communauté répondant aux critères définis ci-dessus.
- D'autoriser le Président à tout mettre en œuvre pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré les ans, jours
sudsits
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué



Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 11/10/2023

Reçu
Cyril

ID : 025-200069565-20231003-2023_69-DE



Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 29
Contre : 8
Blancs et nuls : 0
Abstention : 5

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Achat d'un engin de damage
pour le site nordique des
Combes Derniers

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_070-DE

EXTRAIT DU F
des DELIBERATIONS du CONS
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roiand (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. E. PENZES, Vice-Président chargé des affaires « nordiques », rappelle qu'il y a un an, la collectivité a fait le choix de spécialiser le site des Combes Derniers en direction d'une pratique plus sauvages des activités nordiques autour du chien de traîneaux et de la randonnée.

Dans le même temps, pour générer des économies de fonctionnement dans le contexte actuel d'inflation, il fut décidé d'enlever l'engin de damage du site au profit d'un véhicule léger (SSV) équipé d'un rouleau de traçage qui permet une utilisation 4 saisons.

Lors d'une réunion de travail le 20 septembre 2022 les Maires des Communes concernées ont émis des réserves sur la qualité du traçage et fait connaître le mécontentement de la population locale. Lors de cette rencontre Mr Jérôme MAIROT, Maire de Crouzet, a présenté l'offre d'un engin de damage type PB100 disponible sur la Commune de Bessans (73).

Cette machine de l'année 2002 compte 3500 heures au compteur. Elle est vendue au prix de 24 000€, ce prix ne comprenant pas le coût de transport.

Après de nombreux échanges le Président indique que cette acquisition permettra d'améliorer la qualité de damage des pistes de chiens de traîneau. Cependant, il précise qu'il ne veut surtout pas qu'à travers l'achat de cet engin il y ait un retour au traçage de pistes de ski de fond. Il sera très attentif et s'y opposera.

Ces explications entendues, le Conseil communautaire par 29 voix « pour », 8 voix « contre » et 5 abstentions :

- Valide la proposition de la commune de BESSANS et décide d'acquérir l'engin de damage pour 24 000€,
- Autorise le Président à engager toutes les démarches pour concrétiser cette acquisition.

Fait et délibéré les ans, jours et mois

susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

M SAILLARD



Pour le Président empêché,

Le Vice-Président délégué

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_070-DE

Le Vice-Président délégué,
Pour le Président empêché,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Maison de Santé
Pluridisciplinaire (MSP) Oye
et Pallet : Choix du Maître
d'œuvre

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_071-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Mr JY BOUVERET Vice-Président en charge des affaires de Santé rappelle que par délibération du 7 décembre 2021, le conseil communautaire a entériné sa volonté de construire une maison de santé pluriprofessionnelle sur la Commune de Oye-et-Pallet.

Pour la réalisation de ce projet, le Cabinet SEDIA a été recruté en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il a initié le concours de recrutement de maîtrise d'œuvre pour lequel la Collectivité, par délibération du 21 mars 2023, a validé la composition du jury comme il suit :

- o M. JM SAILLARD, Président,
- o M. C. LIETTA, M. D. MINNITI, M. JM POURCELOT, M. M. MOREL, M. C. PONCELET, membres de la CAO,
- o M. JY BOUVERET, VP en charge des affaires de santé,
- o M. M. FAIVRE, maire de Oye-et-Pallet ;
- o 3 représentants des Maîtres d'œuvre.

Une réunion de première phase du jury s'est tenue le 12 avril 2023 afin de sélectionner 3 candidats :

- o SAS ARCHI+TECH ;
- o La Manufacture de l'Ordinaire SAS d'architecture ;
- o ARCHIDIUM.

Pour la seconde phase les trois candidats ont remis des projets anonymes et une nouvelle réunion a été programmée le 27 septembre 2023 pour le choix final. Après analyse de ces projets selon les critères de sélection :

- Respect du programme 25 %
- Respect du coût du projet 25 %
- Qualité architecturale et insertion dans le site 25 %
- Performance énergétique et Qualité Environnementale du bâtiment 25 %



Le jury a délibéré sur la conformité des projets et le versement d'une indemnité de 6 500€ H.T par candidat puis après analyse et vote a décidé de classer :

- premier l'architecte mandataire ARCHIDIUM basé à Besançon
- second ARCHI+TECH
- troisième LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **valide la procédure**
- **valide le choix de l'architecte ARCHIDIUM**
- **confirme l'indemnité de 6 500€ H.T à verser aux trois candidats (l'indemnité d'ARCHIDIUM sera déduit de ses honoraires)**
- **autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ces décisions**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
J.M SAILLARD

Pour le Président empêché,
Le Vice-président délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Déchets : marché de collecte
OMR et Recyclables hors
verre en porte à porte

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

Brexit
LE-PAUT

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

ID : 025-200069565-20231003-2023_072-DE

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GRÉUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODÈSCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. C. GINDRE, vice-président en charge des affaires de gestion des déchets rappelle qu'en lien avec le déploiement de la RI, il a été acté que la commune de Mouthe sera collectée en porte à porte. Il précise que 2 colonnes semi-enterrées (CSE) ont été mises en place d'une part pour les résidents secondaires régulièrement absents lors des jours de collecte, et d'autre part pour les secteurs ne pouvant être desservis en porte à porte pour des raisons techniques (marche arrière interdite, route non adaptée, etc.). *Une des CSE est pris en charge financièrement par la commune de Mouthe.*

Il est également rappelé la commande passée pour un nouveau véhicule de collecte qui devrait être livré au printemps 2024, suite à une délibération du 08/11/22. Ce nouveau véhicule devra être équipé d'un système de pesée embarqué afin de lire les puces des bacs et les transmettre au logiciel de suivi de collecte.

En attendant que le nouveau véhicule soit livré et opérationnel, il est proposé de confier la collecte de Mouthe à l'entreprise COVED qui assure actuellement la collecte en porte à porte du secteur RI.

Le Conseil communautaire après avoir entendu les explications, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de contractualiser un avenant avec l'entreprise COVED pour assurer la collecte en PAP de Mouthe jusqu'à ce que le véhicule de la collectivité soit opérationnel (début : novembre 2023),
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires pour mener à bien l'opération,

- **d'indiquer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Déchets » de la Communauté de Communes.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD


Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Rapport annuel du service
public d'assainissement
collectif, exercice 2022

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_073-DE



EXTRAIT DU F
des DELIBERATIONS du CONS
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GIENDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montpèrreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. C. LIETTA, vice-président en charge des affaires d'assainissement, rappelle l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement.

Il présente le rapport pour l'exercice 2022.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport annuel du service public d'assainissement pour l'exercice 2022, autorise le Président à signer le document, et valide la publication du rapport.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

Pour le Président empêché,
Le Vice-président délégué



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_073-DE



Tout le Président empêché
Le Vice-Président délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Rapport annuel du service
public d'assainissement non
collectif, exercice 2022

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_074-DE

EXTRAIT DU F des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. C. LIETTA, vice-président en charge des affaires d'assainissement, rappelle l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Il présente le rapport pour l'exercice 2022.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport annuel du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022, autorise le Président à signer le document, et valide la publication du rapport.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_074-DE



Pour le Président empêché
Le Vice-président délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Choix de l'entreprise pour la mise en séparatif de la rue du Miroir (Hôpitaux Neufs)

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 025-200069565-20231003-2023_076-DE

Besoin
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODSCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. C. LIETTA, vice-président en charge des affaires d'assainissement, rappelle que l'arrêté de la nouvelle STEP Mont-d'or, impose la mise en séparatif de certains réseaux existants sur son bassin versant, et notamment de séparer les eaux usées des eaux pluviales sur la rue du Miroir aux Hôpitaux neufs.

La commission d'appel d'offre, réunie le 5 septembre 2023 à 10h, suite à la publication du marché en date du 12 juin 2023, propose de retenir l'entreprise Boucard Mont D'or présentant l'offre la mieux disante pour une somme de 270 415.20 € HT (324 498 € TTC). Une seconde entreprise, Colas France, avait répondu pour une somme de 462 485 € HT (554 982 € TTC).

Les explications entendues, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition de la commission d'appel d'offre,
- Autorise le président à signer tous documents afférents à ces travaux.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée

Le Président,

J.M SAILLARD

Pour le Président empêché
Le Vice-Président



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le



ID : 025-200069565-20231003-2023_076-DE



Le Vice-Président délégué
Pour le Président empêché

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Délibération pour panneaux
photovoltaïque STEP
Mont d'Or

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_76-DE

EXTRAIT DU F des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraudine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraudine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge des affaires d'Assainissement rappelle que dans le cadre de la création de la nouvelle STEP du Mont d'Or des échanges ont eu lieu avec les représentants du Syndicat Intercommunal d'Électricité de Labergement Ste Marie (SIEL) sur l'opportunité de mettre à profit les espaces disponibles pour la production d'énergie électrique photovoltaïque.

L'entreprise Ecodoubio a remis une offre dont le montant s'élève à 85 769.73€ HT (111 860, 52€ TTC).

Les explications entendues, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les travaux et décide de retenir l'entreprise ECODOUBIO pour un montant de 85 769.73€ H.T (111 860.25 TTC),
- Autorise le Président à engager les travaux,
- Autorise le Président à demander toutes subventions et notamment celle du Syded à hauteur de 15%.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée co

Le Président,

J.M SAILLARD

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué



Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_76-DE



From the resident committee
to the resident committee

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

**Indemnité agriculteur BO de
Malbuisson**

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_077-DE

Reçu
Levallois

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Toullon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge des affaires d'Assainissement rappelle que dans le cadre de la création du bassin d'orage avec traitement de Malbuisson, des terrains agricoles ont été occupés près de 4 années pour la construction. Par ailleurs, il avait été convenu que l'agriculteur, M VERNEREY Antoine (Gaec de la Combette), une fois le terrain remis en forme, s'occuperait lui-même de remettre la surface en état en échange d'une indemnité.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décider de régler l'indemnité de 1332.40 € demandée par M. VERNEREY, due pour la remise en état et à l'occupation du terrain.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

**Pour le Président empêché
Le Vice-Président délégué**



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_077-DE



Préfecture des Alpes de la Haute-Provence
Département des Alpes de la Haute-Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Suppression d'un poste
d'Agent Territorial
Spécialisé des Ecoles
Maternelles à 26.6/35^{ème}
et création de deux
postes d'Agents
Territoriaux Spécialisés
des Ecoles Maternelles à
14.08/35^{ème}

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_078-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONS
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. D. BONNET, vice-président en charge des affaires scolaires rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il rappelle qu'au dernier conseil communautaire, le temps de travail d'une ATSEM a été réduit pour lui permettre d'intégrer l'école de Chaux Neuve en tuilage. Le poste précédemment occupé sur les écoles de Mouthe et de Jougne étant vacant, une déclaration a été faite auprès du CDG25 ; aucun candidat n'a souhaité donner suite en raison de la spécificité du poste. Décision a été prise de scinder sur les deux écoles pour faciliter le recrutement.

Deux personnes ont été recrutées en contrat court depuis début septembre et assurent leurs missions parfaitement.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un poste d'ATSEM à 28.6/35^{ème} et la création de deux postes d'ATSEM à temps non complet à raison de 14.08/35^{ème} à compter du 01/11/2023.

Les explications entendues, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide :

- **La suppression du poste d'ATSEM à 28.6/35^{ème} à compter du 01/11/2023,**
- **La création de deux emplois d'ATSEM à temps non complet à raison de 14.08/35^{ème} compter du 01/11/2023,**
- **La modification et la validation du tableau des effectifs au 01/11/2023,**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Modification du temps de travail d'un agent

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. D. POIX D'AUDE, Vice-président en charge des ressources-humaines, indique qu'un agent atteindra au 31/10/2023, 06 ans de statut contractuel CDD ; qu'après discussion avec l'intéressé, il a été convenu de le stagiairiser à compter du 01/11/2023. L'agent concerné a émis le souhait d'augmenter son temps de travail à compter du 01/11/2023. Actuellement à 24.5/35^{ème}, il souhaiterait augmenter à 28/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil Communautaire de stagiairiser l'agent et de modifier son temps de travail de 24.5/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/11/2023

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De stagiairiser cet agent et de modifier son temps de travail de 24.5/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 01/11/2023,
- De créer un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 28/35^{ème} et de supprimer le poste précédemment occupé à raison de 24.5/35^{ème} à compter du 01/11/2023,
- De modifier et valider le tableau des effectifs au 01/11/2023,
- D'autoriser le président à signer tous les documents qui s'y rattachent.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_079-DE



Pour le Président empêché
Le Vice-Président délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Création d'un poste
d'adjoint administratif à
temps complet

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. D. POIX D'AUDE, vice-président en charge des ressources-humaines rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'en raison de la demande de disponibilité d'un agent affecté au service du secrétariat intercommunal, l'agent affecté au service de secrétariat mutualisé sera positionné sur le poste prochainement vacant. Ce service de secrétariat mutualisé étant précieux au sein de notre collectivité, il est nécessaire, afin d'assurer la continuité des services, de recruter un nouvel agent pour le secrétariat mutualisé entre le siège de la CC et les mairies du ressort et de créer un nouveau poste. L'agent serait recruté en catégorie C en qualité d'adjoint administratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 01/11/2023.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/11/2023,
- La modification et la validation du tableau des effectifs au 01/11/2023,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sусdits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

POIX D'AUDE Jean-Marie
Le Vice-Président délégué



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_080-DE



Le Secrétaire Général
Pour le Préfet

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 42
Ayant donné procuration : 06
Absents/excusés :
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention :

Date de la convocation

27/09/2023

Objet de la délibération

Renouvellement des
contrats de fourniture et
d'acheminement
d'électricité -36 et + 36
KVA

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 025-200069565-20231003-2023_081-DE

EXTRAIT DU F des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 03 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 03 octobre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. THERY Jean-Bernard

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois),

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane,

Excusés : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine),

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. JM SAILLARD rappelle au Conseil Communautaire que deux appels d'offres ont été relancé cet été en urgence dans le but de renouveler les contrats d'électricité -36 KVA (tarif bleu) et +36 (tarif jaune) prenant fin au 31/12/2023 et afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, le marché de l'énergie étant plus bas en été.

Compte tenu de l'incertitude sur les montants des deux contrats, ceux-ci ont été publiés en procédure formalisée, appel d'offres ouvert.

Le marché de fourniture d'électricité en -36 KVA a été renouvelé sur deux ans, il regroupe principalement les ouvrages de pompages des eaux usées, les bâtiments tels que la déchèterie et les petits sites nordiques.

Le marché de fourniture d'électricité en +36KVA a été lui renouvelé sur un an seulement du fait de nombreuses incertitudes sur le nombre de points de livraison avec les travaux de la STEP Mont d'Or. Il regroupe les stations d'épuration, plusieurs bassins d'orage ainsi que le site nordique de la Seigne. Du fait de la présence de deux gestionnaires de réseau sur notre secteur (le SIEL et ENEDIS), chaque marché a été scindé en deux lots afin de favoriser la concurrence et la remise des offres a été fixée au 27 juillet à 12h00 pour chaque.

La validité des offres était de 5 heures, imposée par les candidats.

1. Offres reçues :

Les offres brutes reçues font état des prix moyens suivants :



Candidats	Prix de l'énergie en €/Mwh	
	Lot 1 : secteur SIEL	Lot 2 : secteur ENEDIS
-36 KVA		
ALTERNA	141.72 €	132.53 €
TOTAL ENERGIES	Pas de réponse	138.53 €
+36KVA		
ALTERNA	133.31 €	91.12 €
TOTAL ENERGIES	Pas de réponse	137.51 €

Il rappelle que par comparaison, le prix de l'énergie au MWh lors de la souscription du dernier contrat au mois de novembre 2022 était compris entre 625.95 € en Heures Pleines Hiver et 118.86 € en Heures Creuses Eté.

Le tableau suivant résume les montants des offres reçues :

Candidats	Montants annuels HT par lots*		Simulation des montants annuels TTC par lots	
	Lot 1 : secteur SIEL	Lot 2 : secteur ENEDIS	Lot 1 : secteur SIEL	Lot 2 : secteur ENEDIS
Fourniture et acheminement d'électricité -36 KVA				
ALTERNA	11 525.46 €	79 134.35 €	13 830.56 €	94 961.22 €
TOTAL ENERGIES	Pas de réponse	84 358.20 €	Pas de réponse	101 229.80 €
Fourniture et acheminement d'électricité +36 KVA				
ALTERNA	75 464 €	64 325 €	90 557 €	77 191 €
TOTAL ENERGIES	Pas de réponse	95 454 €	Pas de réponse	114 545€

*Lors de la remise des offres, les fournisseurs ne remplissent pas les montants relatifs aux différentes charges établies par les gestionnaires de réseau, ces charges représentent alors environ 14% en plus du montant des offres transmises ce qui nous donne le montant HT fourni au tableau.

La simulation du montant TTC est alors ensuite calculée par l'application de la TVA à 20%.

Au vu des offres reçues, les deux contrats d'électricité ont été attribués à ALTERNA sur chaque lot pour les montants prévisionnels annuels suivants :

- -36 KVA : 108 791.78 € TTC
- +36 KVA : 167 748 € TTC

2. Origine des prix

Les prix s'entendent selon le dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) qui est un dispositif où EDF est dans l'obligation de céder une partie de son stock à un prix fixé par l'état de 46€/Mwh aux différents fournisseurs. Ce dispositif a été instauré afin de mobiliser la concurrence, EDF étant gestionnaire du parc nucléaire français.

Les différents fournisseurs font alors état de leurs besoins en volume (MWh) au guichet ARENH au mois de novembre pour connaître au 15 Décembre le volume qui leur sera cédé (exprimé en pourcentage).

Le delta manquant de volume ARENH est complété par les prix de marché du jour et le fournisseur peut alors communiquer un prix moyen à ses clients.

Attention donc, les prix présentés ce jour ne sont pas les prix définitifs du contrat, ils vont être fixés en décembre et sont donc susceptibles de varier.

Les explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité » des membres présents valide :

- **le choix de l'entreprise ALTERNA pour fournir et acheminer les 2 lots,**
- **autorise le président à signer tous les documents nécessaires à ces contrats de fourniture.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président délégué



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023



ID : 025-200069565-20231003-2023_081-DE



Le Vice-président délégué
Tout le Président empêché,